

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

RÉDACTION & ADMINISTRATION

17, RUE NEUVE, 17
Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :

RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 24
Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLI-CITE.

PRIS DE L'ABONNEMENT :

Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.

PAIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'À RÉCEPTION D'UN CONTRAIRE.

ROUBAIX, LE 31 DÉCEMBRE 1886

La politique strictement concordataire

Si parmi les radicaux français on en compte un certain nombre qui ne craignent pas d'aborder nettement la question de la séparation de l'Église et de l'État, il en est d'autres qui se placent sur un terrain plus étroit et qui, à l'abrogation du Concordat, veulent substituer ce qu'ils appellent un retour à la lettre du Concordat.

« Comparez, disent-ils, la dotation allouée par Bonaparte et celle que vous avez aujourd'hui la France : vous verrez dans quelle proportion le budget des cultes s'est accru ».

Il y a là une confusion dont les radicaux ne sont pas dupes, mais qui à certains moments faussé le jugement de plus d'un lecteur des feuilles radicales, et la Société des Publications libérales fait œuvre d'honnêteté historique en rétablissant les faits sous leur vrai jour.

« Lisez, dit-on, les articles organiques, et vous y verrez que l'État ne doit salarier que l'évêque et les curés de cantons. Des autres curés, des desservants, il n'en était pas question au budget des cultes de 1802. L'État, qui par ailleurs ne traitait pas les curés, ne leur a rien donné de plus que ce qu'ils ont obtenu de la main de leur père. L'œuvre est ici palpable. Si le budget des cultes ne parle que du traitement des évêques et des curés de canton, c'est qu'aux termes de l'article 68 des articles organiques, les autres curés et les desservants devant être pris parmi les ecclésiastiques déjà pensionnés par l'État en vertu des décrets de la Constituante, il n'y avait pas lieu de s'occuper de leur traitement. C'est ainsi que, quatre ans après la signature du Concordat, le service du ministère des cultes ne prend que 13 millions, en apparence : mais, à ce chiffre, il faut, pour rentrer dans la réalité, ajouter 22 millions, payés sous le titre de pensions ecclésiastiques. Avant même que la France eût abandonné le calendrier révolutionnaire, il y avait 60,000 ecclésiastiques qui émargaient au budget pour une somme totale de 35 millions. Comparez ces chiffres aux chiffres actuels, et dites-nous si, de tous les budgets, le budget des cultes n'est pas celui qui a le moins grossi depuis l'origine ?

Quant à la légende des curés de canton, elle ne tient pas debout : les 60,000 ecclésiastiques pensionnés par l'État assuraient le service des paroisses, et à mesure qu'une pension s'éteignait par le décès d'un titulaire, on reportait au budget le traitement de son successeur. Il n'y avait là qu'un procédé de comptabilité, et non un accroissement réel des charges de l'État.

Quant au traitement du prêtre, a-t-il augmenté dans la même proportion que les traitements civils et militaires depuis 1802 ? La réponse est facile.

L'Assemblée nationale et la Constituante fixaient à 1,200 francs, non compris le logement et le jardin, le traitement du curé de village. Quelle est la catégorie de fonctionnaires dont le nombre et le salaire n'a pas augmenté depuis 1789 ? Et qui oserait soutenir que la valeur de l'argent n'a pas diminué depuis un siècle ?

Ajoutons que ceux qui traitent ainsi avec professe la suppression du budget des cultes, oublient que les protestants et les

juifs sont inscrits, eux aussi, à ce budget, bien qu'à un titre différent.

En effet, on peut soutenir que le ministre de l'Église réformée et le rabbin sont des fonctionnaires comme les autres. Leur traitement est dû en vertu de la loi qui a reconnu leurs fonctions. En est-il de même du ministre de l'Église catholique ? Oublie-t-on qu'avant la Révolution, le clergé possédait des biens qui, non seulement assuraient son existence, mais encore constituaient le budget de l'assistance publique en France ?

C'est donc un véritable contrat que l'on déchirerait en supprimant le budget de l'Église catholique : ses prêtres ne sont pas de simples fonctionnaires ; ils sont aussi des citoyens inscrits au grand livre de la dette publique, en vertu d'une loi émanant d'une Assemblée souveraine.

Le retour à la lettre du Concordat donne donc pas les résultats qu'en espèrent les radicaux : il ne diminue pas le nombre des ecclésiastiques ; il ne réduit pas leur traitement. Le jour où ce traitement disparaîtrait, l'État serait tout simplement en faillite : le jour où il serait réduit, sans que le remboursement du capital versé fût offert, la France aurait manqué à ses engagements financiers, tout comme si elle réduisait la rente en vertu d'un décret sans désintéresser le rentier.

Avant d'être strictement concordataire, il convient d'être strictement fidèle à sa parole et de payer ses dettes.

NOUVELLES DU JOUR

Le projet de budget du Gouvernement
Paris, 30 décembre. — On assure que le gouvernement présentera un budget des recettes sensiblement modifié.

Considérant le budget de 1887, comme un budget transitoire, et ajoutant les réformes fiscales au budget de 1888, le gouvernement renoncera à toutes les modifications ou augmentations d'impôt présentées par M. Sadi-Carnot.

Il se bornera à rectifier les évaluations de recettes et à réaliser l'équilibre.

Pendant que la Chambre s'occupera de discuter les dépenses, la commission du budget étudiera un projet de recettes, de manière à ce que la discussion publique puisse succéder sans interruption à celles des dépenses.

Le gouvernement espère ainsi que le budget pourra être voté le 31 janvier de manière que le Sénat ait tout le mois de février pour l'examiner.

La crise ministérielle en Angleterre
Londres, 30 décembre. — Lord Hartington, après avoir conféré avec ses principaux collègues du parti libéral unioniste, a décidé de ne pas accepter les offres de lord Salisbury, pour la présidence du conseil, et pour la qualité de leader de la chambre des communes.

Lord Hartington, croit pouvoir être utile au gouvernement en restant en dehors du cabinet. Sir Wm. St. John est nommé leader de la chambre des communes.

Arrivée de Mme Paul Bert à Marseille
Marseille, 30 décembre. — La paquebot Melbourne, faisant le service d'Indo-Chine, est arrivé ce matin à midi à la gare. Mme Paul Bert et sa famille sont à la gare.

La nomination du général Thibaudeau
Paris, 30 décembre. — Des dépêches privées de Berlin, qui circulaient en Bourse, parlent du mauvais effet produit dans cette capitale par la nomination du général Thibaudeau au poste de Gouverneur de Paris. Les prussiens ont évidemment constaté la nomination de ce général au commandement de la place de Paris, à laquelle vient d'être élevé le général Thibaudeau.

Quoi qu'il en soit le mauvais effet n'en existe pas moins, comme c'était à prévoir et il faut s'attendre à voir exploiter par les organes officieux allemand d'ici à la deuxième lecture du projet du septennat.

L'état de santé de notre résident à Madagascar
Paris, 30 décembre. — On dément, au ministère des affaires étrangères, que M. Lemyre de Villers

soit malade et qu'il doive rentrer en France. Il résulte, au contraire, ajoutant-on, de ses dernières dépêches, en date du 17 de ce mois, que la santé aussi bien que les rapports de notre résident général avec la cour d'Enghien, sont excellents.

Les nominations dans la Légion d'honneur

Paris, 30 décembre. — Indépendamment de la promotion de M. Herbeté comme grand-officier de la Légion d'honneur, le ministre des affaires étrangères a fait signer les décrets qui nomment officiers de la Légion d'honneur MM. Aymonier, capitaine d'infanterie de marine, résident de France au Bin-Tsuan, qui a pacifié ; Belliard, sous-directeur à la direction des affaires commerciales, et Louis Legrand, ministre plénipotentiaire à La Haye.

Parmi les décorations faites par le ministre de l'agriculture, nous pouvons citer les suivantes : M. Gabé, directeur général des forêts, et M. Tellez, président de la société des agriculteurs de Nord, sont nommés officiers de la Légion d'honneur.

Chez le prince Victor

La Patrie annonce que M. le duc de Padoue, M. Pourquet et de Jolibot, président et vice-présidents du comité central impérialiste de l'Appel au Peuple, sont partis hier pour Bruxelles, afin de présenter leurs hommages au prince Victor Napoléon.

Le téléphone entre Paris et Bruxelles

M. Granet, ministre des postes et télégraphes, s'est rendu aujourd'hui à onze heures et demie au palais de la Bourse, afin d'expliquer au général Thibaudeau qui va visiter Paris à Bruxelles.

M. Granet était accompagné dans cette visite par le directeur et le sous-directeur du télégraphe du Palais de la Bourse.

Le public pourra, dans les premiers jours de janvier, correspondre par téléphone avec Bruxelles.

On sait que le tarif réglementaire est de 3 fr. par cinq minutes.

Une grève au Havre

Le Havre, 30 décembre. — Un certain nombre d'ouvriers couvreurs de notre ville se sont mis en grève, mercredi matin. Ils réclament une augmentation de salaire de 10 centimes par heure. Les patrons ayant refusé d'accéder à cette requête, une partie des ouvriers couvreurs ont refusé de travailler.

Notre ambassadeur à Berlin

Berlin, 30 décembre. — On raconte qu'au dîner diplomatique qui a eu lieu hier chez l'empereur, M. Herbette a été l'objet de nombreuses attentions. Il fut placé à côté du maréchal de Moltke, et le prince impérial lui dit en riant que, s'il était le dernier arrivé, il ne devait pas être pour cette raison traité comme le premier venu.

Un démenti

On lit dans la France : Nous sommes autorisés à démentir de la manière la plus catégorique le récit publié par le journal le Matin, d'une conversation de M. le comte de Paris et du prince impérial, à l'occasion de leur rencontre à Porto-Fino. Ce récit, attribué par le Matin à un royaliste éminent, est absolument faux.

Le bilan de la Banque de France

Le bilan hebdomadaire de la Banque de France, qui vient d'être affiché, fait ressortir les différences que voici sur le bilan de la précédente semaine. On voit figurer à l'augmentation tous les chapitres, sauf l'encaisse or, qui a décliné de 12,482,000 fr. Le portefeuille s'est accru de 127,282,000 fr. ; la circulation de 74,981,000 fr. ; le compte-courant du trésor, de 13,461,000 fr. ; les avances ont augmenté de 6,137,000 fr. ; les comptes courants particuliers de 24,593,000 fr. Les bénéfices de la semaine ont atteint la somme de 753,000 fr.

La crue de la Seine

Paris, 30 décembre. — La crue de la Seine s'est accentuée assez fortement depuis hier, et ce matin les bateaux-omnibus ont cessé tout service.

La crue se manifeste assez lentement, mais les ports sont à peu près envahis.

Depuis plusieurs jours déjà, toutes les marchandises ont été enlevées.

La navigation du commerce a continué ce matin ; mais l'inspecteur général de la navigation donnera sans doute aujourd'hui même ordre de suspendre tout service de quelque nature qu'il soit.

La côte, au pont de la Tourneelle, était, à neuf heures du matin, de 3 08 et à midi de 3 12.

Les modifications militaires allemandes

La Gazette de Voss dit que la fabrication du fusil à répétition a été poussée avec une activité telle que, dans peu de jours, toute l'armée allemande pourra se trouver munie de ce fusil. L'armée allemande a ainsi une avance considérable sur toutes les autres armées européennes.

L'électeur de Cologne annonce qu'à l'adoption du nouveau projet militaire Paderborn recevra en garnison un bataillon d'infanterie.

L'usage du véloporteur va être introduit dans l'armée allemande.

Cette décision paraît avoir été prise à la suite des expériences faites en France lors des dernières manœuvres d'automne.

Les délégués bulgares

Londres, 30 décembre, 6 h. 30. — Les délégués bulgares, MM. Grékof, Stoiel et Kalcheof ont été reçus aujourd'hui, dans l'après-midi, par lord Ledebur.

M. Lascelles, ancien agent diplomatique anglais à Sofia, assistait à la réception.

Le chef du Foreign-Office a fait aux délégués un accueil très gracieux et leur a déclaré que l'Angleterre n'avait que des sentiments sympathiques pour la Bulgarie.

Lord Ledebur a invité les délégués à visiter son château « les Pins », près d'Exeter ; les délégués ont accepté cette invitation. Toutefois, ils ne feront en Angleterre qu'un court séjour.

On assure qu'ils s'embarqueront après-demain pour la France.

Si les radicaux sont, au demeurant, enchantés de voir le commandement de la place de Paris confié à M. le général Thibaudeau, en revanche, on se montre d'autre part quelque peu inquiet, et il faut avouer que ce n'est pas sans motifs. Aux élections générales de 1885, M. le général Thibaudeau a été candidat dans la Nièvre.

Il écrivit, à cette occasion, une lettre qui fut rendue publique et qui fit quelque bruit. Il affirmait sa complète communauté d'opinion avec les députés radicaux de la Nièvre, et il adhérait à leur programme, qui comprenait, entre autres choses, la révision intégrale de la loi sur le divorce, la séparation de l'Église et de l'État et l'élection des juges.

Après avoir rappelé ces précédents, le Journal des Débats confirme les observations que nous avions présentées hier et ajoute : « Sans doute, le commandant de la place n'est là qu'en sous-ordre, puisqu'il relève du gouvernement de Paris. Mais il a cependant directement sous sa main le corps de la garde républicaine. Aux élections de 1885, il remplit le rôle de gouverneur, qui prendrait un commandement actif.

Or, on sait quelles sont les intentions des intrançais, si le malheur voulait qu'un jour nous eussions la guerre. M. Rochefort nous les exposait ces jours-ci, sans aucun détour. On verrait les ministres, on s'emparerait violemment du gouvernement, on renverrait, encore une fois, une Commune en présence de l'ennemi.

Il faut avoir qu'il serait peu rassurant, dans une pareille éventualité, de compter, pour réprimer une émeute, sur l'énergie d'un général qui s'est signalé par ses ardeutes sympathies pour les radicaux les plus exaltés. M. le général Boulanger n'a pas été arrêté par cette considération. M. Thibaudeau est le fils de ces radicaux ; ce titre est plus que suffisant.

Nous ne savons si, selon un mot célèbre, il serait homme à empêcher un ministre de la guerre un peu audacieux d'envoyer ses collègues à Mazas ; mais s'il s'agissait de s'opposer à quelque coup de main du parti révolutionnaire, son zèle et sa vigilance nous seraient plus que suspects.

NOS ARMEMENTS

Paris, 30 décembre. — Si le général Boulanger a pu prononcer de discours au banquet d'hier, donné en son honneur, au Grand Hôtel, il n'a pas épargné les explications dans ses entretiens avec ses amphitryons, pendant et après le dîner, au sujet des 400 millions réclamés par lui pour parvenir à la nécessité de nos armements.

« La dysenterie continue, il comprit que son retour à Iliani était indispensable. « Par tir de Nish-Bish, il eut fallu faire la route à cheval ou en voiture. En revenant, il s'arrêta à Nish-Din, où il reçut les premiers soins des médecins militaires.

« Rentré à Hanoi le 25, un traitement énergique lui rendit l'apparence de la santé, mais une hémorragie intestinale ne tarda pas à se déclarer.

« Néanmoins, le 7 novembre, il signa le courrier : le 8 et le 9 novembre, des hémorragies graves se produisirent et donnèrent de l'inquiétude aux médecins. Des ce moment, il ne quitta plus le lit.

« M. et Mme Chaillé, partis pour l'Indochine, prévus par télégraphe à Haiphong, rentrèrent à Iliani. « Paul Bert se voyait gravement malade, mais son courage admirable tenait bon, et le 10 au matin il transmettait encore ses instructions à M. Chaillé. Ce jour-là, à huit heures, il eut une syncope ; revint à lui l'ayant encore sa connaissance, mais il parlait difficilement. A quatre heures du soir, le délire survint, la nuit fut atroce.

« Le 11 novembre au matin, une accalmie se produisit ; les médecins reprérent un peu d'espoir ; ils tentèrent de lui faire absorber un peu de vin et de bouillon. Peine inutile : à midi, l'agonie commençait et à cinq heures il mourait sans avoir repris connaissance.

« Enfin, le même journal publie la dépêche suivante : « J'apprends en arrivant à Marseille la nouvelle répandue de la conversion de M. Paul Bert. Cette nouvelle est absolument fautive. M. Paul Bert n'a manifesté le désir de voir un prêtre ou de faire un acte religieux quelconque. Mgr Fugnier a demandé à lui voir l'acte de sa conversion, mais il n'a rien dit.

« Cette demande se produisit quand déjà l'agonie commençait, et se fut-elle produite plus tôt, que M. Bert n'aurait pu donner sa réponse, car il n'y avait plus de temps à perdre. « Signé : CHAILLÉ. »

Achats de chevaux par le gouvernement

On télégraphie de Berlin au Soleil que le gouvernement français a fait procéder actuellement à des achats considérables de chevaux dans le Zuluand et dans les îles danoises.

La question de la séparation du conseil général de la Seine et du conseil municipal de Paris.

Intéressant annonce que les sénateurs, députés, conseillers généraux et conseillers municipaux d'arrondissement, maires et conseillers municipaux de communes urbaines de la Seine, ont décidé une réunion pour protester contre la décision de M. Goblet, qui s'est déclaré absolument opposé à la séparation du conseil général de la Seine et du conseil municipal de Paris.

Cette réunion aura lieu le vendredi 7 janvier.

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Les agents de change chez M. Goblet-La paix

Paris, 31 décembre. — M. Goblet recevant, à l'occasion du jour de l'an les membres de la Chambre Syndicale des agents de change, a prononcé une allocution, dans laquelle il a affirmé que rien ne justifiait les appréhensions qui s'étaient manifestées au sujet de l'entretien de la paix, que les relations avec tous les gouvernements européens étaient cordiales et que la France veut la paix.

Prorogation du Parlement anglais
Londres, 31 décembre. — Les ministres se réuniront aujourd'hui à Osborne. Il est probable qu'ils décideront la prorogation du parlement jusqu'au 27 janvier.

Dernières Nouvelles Régionales

Le déplacement des états-majors des 1^{er} division et 1^{er} brigade d'infanterie. On annonce que, par suite de la nomination à Lille d'un général gouverneur de la place et d'un général adjoint, il se pourrait que les états-majors de la 1^{re} division d'infanterie et de la 1^{re} brigade d'infanterie fussent déplacés.

Dans le cas où cette mesure serait prise, il serait question d'installer l'état-major de la 1^{re} division à Cambrai et celui de la 1^{re} brigade à Valenciennes.

BOURSE DE PARIS

du vendredi 31 décembre
(par voie télégraphique et par FIL SPÉCIAL)

Table of stock market data for Paris, including values, closing prices, and various financial indicators.

BOURSE DE LILLE du 31 DÉCEMBRE

Table of stock market data for Lille, including values, closing prices, and various financial indicators.

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Table of telegraphic news reports, including the death of Paul Bert and other regional news.

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

Table of closing market rates for various commodities and currencies.